



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT  
DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS  
DU STEPHANOIS ET DU MONTBRISONNAIS**

**Extrait du registre des délibérations**

**SEANCE DU 31 MARS 2023 à 10H00**

**DELIBERATION N° 2023/08**

**BUDGET PRIMITIF 2023**

Le comité syndical a été convoqué le 24 mars 2023

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix délibératives : 64

Délibération affichée le :

**Membres titulaires présents :**

Messieurs Fabrice BOUCHUT, Bernard CHAVEROT, Pierre DREVET, François DRIOL, Julien DUCHÉ, Joël EPINAT, Pierre GIRAUD, Georges ROCHETTE, Alain VIRICEL, Philippe ARIES, Philippe DENIS.

**Membres titulaires absents représentés :**

Madame et Monsieur Nicole PEYCELON, Yannick JARDIN.

**Membres titulaires absents excusés :**

Messieurs Jean-François RASCLE, Patrick WETTA.

**Membres titulaires absents :**

**Pouvoirs :**

Monsieur Yannick JARDIN donne pouvoir à Monsieur Philippe ARIES

Madame Nicole PEYCELON donne pouvoir à Monsieur François DRIOL

**Secrétaire de séance :** Monsieur Julien DUCHÉ

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2023

### BUDGET PRIMITIF 2023

Le débat d'orientation budgétaire 2023 a eu lieu lors du comité syndical du 3 février 2023.

Le projet s'élève, en recettes et en dépenses, à 182 994,98 € en section de fonctionnement et à 231 828,97 € en section d'investissement, avec les ventilations suivantes :

- En section de fonctionnement :
  - Une enveloppe de 182 994,98 € de recettes, dont 24 509,98 € de résultat reporté et 158 485 € de cotisation des EPCI membres.
  - Une enveloppe de 182 994,98 € de dépenses.
  
- En section d'investissement :
  - Une enveloppe de 231 828,97 € de dépenses.
  - Une enveloppe de 231 828,97 € de recettes, dont 191 328,97 € de résultat reporté et 40 500 € de dotation aux amortissements.

#### A) Le budget de fonctionnement :

Les charges de fonctionnement de 182 994,98 € du syndicat sont constituées par les postes suivants :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) estimées à 117 994,98 € dont :
  - 94 000 € au titre des conventions avec Saint-Etienne Métropole : conventions de mise à disposition de personnel et convention de gestion et d'assistance administrative générale ;
  - 23 994,98 € pour des charges diverses (fournitures, assurances, cotisation AMORCE, frais de déplacements...)
  
- Les charges de personnel (chapitre 012) estimées à 7 000 € pour le poste de chargé de mission durant les premières semaines de l'année 2023
  
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) estimées à 15 000 € comprenant les frais de mission et indemnités des élus
  
- Une dotation aux amortissements des études, soit 36 440,46 €

Tableau de synthèse / Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Conventions SEM	94 000,00 €	Résultat reporté (002)	24 509,98 €
Charges diverses	23 994,98 €	Cotisations 2022	158 485,00 €
Charges de personnel	7 000,00 €		
Autres charges de gestion courante	15 000,00 €		
Dotations aux amortissements	40 500,00 €		
Dépenses imprévues	2 500,00 €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>182 994,98 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>182 994,98 €</b>

### B) Le budget d'investissement :

Il est proposé 101 000 € pour les dépenses liées aux prestations d'AMO pour la définition d'une filière de valorisation des déchets ménagers résiduels, 40 000 € pour une étude d'opportunité d'un scénario local « incinération », 20 000 € pour des études en lien avec la compétence traitement des EPCI, 26 000€ pour la conception du nouveau site internet du SYDEMER (11 000 €) et d'une plateforme de concertation (15 000 €), 35 000 € pour les participations du SYDEMER aux études menées dans le cadre de l'entente pour la coopération avec les territoires voisins (10 000 € pour l'étude « modalités juridiques et financières de mise en œuvre de la coopération » et 25 000 € pour l'étude « faisabilité technico-économique du transport par voie ferrée de déchets incinérables » et 9 828,97 € de dépenses imprévues.

Tableau de synthèse/Investissement			
Dépenses		Recettes	
Missions AMO filière déchets résiduels	101 000,00 €	Résultat reporté (001)	191 328,97 €
Etude d'opportunité d'un scénario local « incinération »	40 000,00 €	Dotations aux amortissements	40 500,00 €
Autres études compétence traitement	20 000,00 €		
Sites internet	26 000,00 €		
Subventions d'équipements (chap.204)	35 000,00 €		
Imprévus	9 828,97 €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>231 828,97 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>231 828,97 €</b>

### **C) Le financement du budget du Syndicat mixte**

Les ressources pour 2023 seront constituées par les participations des EPCI membres.

Conformément aux statuts, une cotisation par habitant est fixée annuellement sur la base du dernier recensement.

Pour l'année 2023, il est proposé de fixer une cotisation annuelle par habitant à **0.25 € par habitant**, pour un montant total d'adhésions de **158 485 €**.



**Le comité syndical, après avoir délibéré, adopte le budget primitif 2023.**

**Mis aux voix ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance**

**Le Président,**



**Julien DUCHÉ**

**François DRIOL**

